

Télétravail en confinement : le SNPTES alerte sur ses risques professionnels !

La crise sanitaire que nous traversons et le confinement ont déclenché un recours massif au travail à domicile pour nombre d'entre nous, que nous soyons personnels BIATSS, enseignants ou enseignants-chercheurs. Ce changement d'organisation du travail s'est opéré dans l'urgence, souvent en seulement quelques jours et d'une manière disparate suivant la préparation des établissements, certains ayant développé et sécurisé le télétravail de longue date alors que d'autres n'étaient qu'au début de sa mise en œuvre.

Pour le SNPTES, il ne fait aucun doute que nos collègues auraient pu être mieux préparés à cette période exceptionnelle de télétravail s'il avait été mis en place des années auparavant et considéré comme une forme usuelle de travail en prenant en compte ses spécificités, et notamment ses risques particuliers pour la santé et la sécurité.

Le SNPTES tient à rappeler qu'il aura fallu pas moins de 6 ans à l'administration pour donner un cadre réglementaire au télétravail dans nos établissements (publication de l'arrêté d'application à nos ministères le 6 avril 2018), qu'ils ont dû ensuite décliner selon leurs spécificités (certains n'ont toujours pas présenté le télétravail à l'avis des instances). Nous avons donc perdu 6 longues années de pratique, d'expériences sur le terrain, 6 longues années que nos collègues paient aujourd'hui, et sans en douter demain encore plus. Mais aujourd'hui, le SNPTES fait le constat pour le moins paradoxal de voir certaines directions qui, depuis 2012, freinent des deux pieds pour ne pas mettre en place le télétravail et qui sont devenues, en deux mois, des aficionados de ce mode de production...

Comme l'a souvent rappelé le SNPTES, travailler de chez soi présente des risques : isolement, perte de contact avec le collectif de travail, non prise en compte du handicap, apparition et aggravation de troubles musculosquelettiques en l'absence de matériel et mobilier adapté, stress si l'agent et sa hiérarchie ne respectent pas la mise en œuvre de règles (modalités de contrôle du travail fait, planification des plages horaires de travail, etc.).

Pour l'encadrant, il s'agit d'une nouvelle forme de management qui nécessite des compétences spécifiques. Pour l'agent, la concentration est un enjeu clé : il est crucial de se préserver des sollicitations permanentes.

Afin de conjuguer efficacité et bien-être le SNPTES recommande de mettre en place des routines et de fixer des limites claires entre les sphères professionnelles et privées qui se trouvent exceptionnellement sur un même lieu : nos foyers.

Le SNPTES rappelle que le télétravail doit être encadré afin de mettre fin à certaines dérives qui lui ont été remontées : travail sur matériel personnel, atteinte à la vie privée, temps de travail **excessif, et sur des temps habituellement dédiés au repos ou aux loisirs, non prise en considération des difficultés de la situation personnelle**.

La crise sanitaire du Covid-19 modifie et bouleverse notre rapport du travail : nous ne vivons pas tous le même confinement ni le même travail à distance, et les fossés se creusent entre travail prescrit et travail réel. Pour le SNPTES cette situation exceptionnelle nécessite un accompagnement au plus près du terrain. Même confinés chez vous, ne restez pas seuls, contactez vos délégués locaux SNPTES, venez échangez avec nous sur notre forum. Prenez soin de vous et de vos proches, restez chez vous.

Choisy-le-Roi, le 21 avril 2020